



DAAC/25-1046-148 du 19/05/2025

**APPEL A CANDIDATURES POUR UN POSTE A TEMPS PLEIN AU SEIN DE LA DELEGATION  
ACADEMIQUE A L'ACTION CULTURELLE (DAAC) : COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL POUR  
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET LES  
HAUTES ALPES «CODAC ALPES»**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 91 88 41 - Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un(e) enseignant(e) du second degré de l'enseignement public pour une double mission :

- 0,5 ETP pour une mission de coordonnateur départemental pour l'éducation artistique et l'action culturelle dans les Hautes Alpes (CODAC 05)
- 0,5 ETP pour une mission de coordonnateur départemental pour l'éducation artistique et l'action culturelle dans les Alpes de Haute Provence (CODAC 04)

Le CODAC ALPES est également conseiller technique des IA-DASEN pour les questions d'éducation artistique et culturelle.

Une grande mobilité géographique et une grande disponibilité de temps sont requises pour l'ensemble de la mission.

Le poste de CODAC ALPES est localisé pour moitié à la DSDEN de Gap et pour moitié à la DSDEN de Digne. Des déplacements réguliers sont à prévoir pour se rendre aux réunions de service de la DAAC à Marseille.

Une part des tâches liées à ces deux missions pourra être effectuée en télétravail, selon des modalités définies précisément en début de mission.

### **CONNAISSANCES ATTENDUES**

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle (parcours, référentiel)
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- les différents domaines de l'éducation artistique et culturelle et les principaux dispositifs nationaux, académiques et départementaux
- le fonctionnement d'ADAGE et du pass Culture
- une connaissance des territoires alpins et des spécificités des 4 réseaux des deux départements

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES**

- attester d'une expérience solide dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle
- être en mesure de représenter la Déléguee académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, ou les Directeurs académiques pour des manifestations dans le domaine de l'EAC (prise de parole en public, gestion de la relation avec les partenaires des collectivités, de la DRAC, des acteurs culturels)
- coordonner et accompagner dans leur mission les « professeurs relais DAAC » des deux départements
- être le relai de la DAAC au sein de la DSDEN des Alpes de Haute-Provence et de la DSDEN des Hautes-Alpes, et à ce titre travailler en collaboration étroite avec les IEN "Art" de ces deux départements.

- concevoir et animer des actions de formation
- développer et dynamiser des partenariats
- expertiser, coordonner et évaluer des dispositifs EAC et des projets artistiques
- accompagner et conseiller les établissements pour l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement, des projets de réseau et des projets d'éducation artistique et culturelle
- rédiger des supports et articles de valorisation des projets et actions suivis pour les sites institutionnels de l'académie et la Gazette « Art & culture »
- réaliser un bilan régulier des actions menées auprès de la DAAC, de l'IA-DASEN des Hautes-Alpes et de l'IA-DASEN des Alpes de Haute-Provence.

## **QUALITES RECHERCHEES**

- avoir une expression claire à l'écrit comme à l'oral
- témoigner de qualités relationnelles utiles pour animer avec tact des partenariats
- respecter les codes du positionnement et de la communication institutionnels, savoir rendre compte de son travail
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps, être réactif et rigoureux
- avoir le sens de l'anticipation, de l'organisation être capable de prendre des initiatives
- s'inscrire dans une démarche collective, savoir travailler en équipe, savoir coordonner un réseau
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2025-2026, à partir du 1er septembre 2025.

Cette mission pourra être renouvelée annuellement, en fonction du bilan établi en juin 2026.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre avant le 2 juin 2025 par voie hiérarchique et sous format numérique à [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr) un dossier constitué :**

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation
- de leur dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière
- de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement
- de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien la semaine du 10 juin 2025 à la DAAC. Ils recevront pour cela un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
 DAAC  
 Tél : 04 42 93 88 41  
 Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*